



**CONDITIONS GÉNÉRALES POUR
INTERTAPE POLYMER CORP., SES FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES (« IPG »)
(Marque non privée)**

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES REMPLACENT TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES ANTÉRIEURES D'IPG

PRIX : Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Les factures seront facturées aux prix en vigueur au moment de l'expédition. Les prix sont soumis à toutes les taxes fédérales, étatiques, locales ou provinciales, qui sont à la charge du Client. Tous les prix de quantité s'appliquent aux expéditions uniques seulement. Les commandes des clients ne seront pas traitées tant que les prix n'auront pas été approuvés par IPG. En cas de réception d'un bon de commande avec un prix incorrect, la révision de ce bon de commande sera exigée pour pouvoir traiter la commande.

ACCORD D'UTILISATION FINALE DE LA PREUVE DE LIVRAISON (POD) : IPG peut offrir un programme d'utilisation finale de la POD à ses Clients en fonction des exigences d'achat en volume. Veuillez vous adresser à votre représentant IPG pour obtenir de plus amples informations. Les parties doivent conclure un Accord d'utilisation finale de la POD pour pouvoir participer à un programme de POD. Le Client a la possibilité de demander un crédit POD, à payer sous forme d'avoir, dans les cent vingt (120) jours suivant la facture initiale, déduction faite du montant crédité précédemment. Les Crédits POD seront émis en utilisant le prix d'achat initial basé sur la méthode d'évaluation « First In First Out » (FIFO). Les demandes de crédit soumises après un délai de 120 jours suivant la facture d'IPG ne pourront être acceptées. Afin de soumettre une demande de crédit POD, il est nécessaire de remplir entièrement le formulaire de demande accessible via l'Accord d'utilisation finale de la POD. Les documents requis doivent également être fournis et la demande doit être envoyée en ligne ou à l'adresse indiquée sur le formulaire. Les formulaires incomplets ou le fait de ne pas fournir les documents requis entraîneront un retard ou un refus de la demande de crédit. Les demandes de crédit des Utilisateurs finaux de la POD inférieures à 100,00 dollars ne seront pas acceptées. Tous les crédits de POD sont soumis à une réduction de la remise pour paiement anticipé selon les conditions de l'Utilisateur final. Tout manquement à ces conditions ou aux engagements de volume contractuel entraînera le refus de la demande de crédit et/ou la restriction de l'accès aux futurs Accords d'utilisation finale de la POD.

DURÉE : Les conditions de paiement sont de 30 jours nets à compter de la date de facturation. Les conditions de fret sont FOB IPG Plant.

Le crédit peut être accordé sur la base des informations fournies par le Client, mais il est susceptible d'être annulé ou révisé à la discrétion d'IPG. En outre, IPG doit être informé immédiatement de tout changement dans les activités ou la situation financière de votre entreprise.

Des frais de retard de paiement d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois seront appliqués. Les conditions sont susceptibles d'être modifiées par IPG. Les Représentants commerciaux d'IPG n'ont pas le pouvoir de déroger à ces conditions. Les remises de caisse, le cas échéant, sont indiquées sur la facture. Il incombe aux Clients de réclamer leurs remises au moment du paiement de la facture initiale. Un Client ne peut pas demander le remboursement de remises qui n'ont pas été utilisées au moment du paiement initial. Les remises qui n'ont pas été utilisées lors de la facturation initiale seront perdues. En cas de retard de paiement sur un compte ouvert, IPG se réserve le droit de suspendre les commandes en cours de production ou d'expédition. Le Client accepte de payer tous les coûts et dépenses raisonnables de recouvrement, y compris les honoraires d'avocat en rapport avec le recouvrement de tout montant dû.

CONDITIONS RELATIVES AUX REMISES :

- Aucune remise n'est autorisée ou obtenue si, au moment de la réception d'un paiement donnant droit à une remise, le compte est en souffrance.
- En cas de retard de paiement lié à un retard de livraison ou d'une anomalie sur une facture, il incombe au Client d'en informer le service des Comptes clients d'IPG avant la date d'échéance du paiement afin de pouvoir bénéficier de la remise.
- Si une remise en espèces est utilisée en dehors des conditions de remise sans justification, le Client sera invité à rembourser le montant en question. Si le remboursement n'est pas reçu rapidement, le Client pourra être mis en attente de crédit jusqu'à ce que le remboursement soit reçu. Cette situation peut également entraîner la révocation des privilèges de remise, sans préavis.
- Si, après deux (2) évaluations de performance, le Client accuse un retard de paiement de plus de dix (10) jours en moyenne, IPG réévaluera sa structure de prix et sa relation commerciale globale.



PAIEMENTS INSUFFISANTS : Toutes les factures d'IPG doivent être payées en totalité à la date d'échéance. Les paiements insuffisants sans note de crédit approuvée ne sont pas autorisés. En cas de paiement insuffisant, IPG se réserve le droit de suspendre toute livraison future pour le compte concerné. IPG peut également réévaluer la structure de prix du Client et la relation commerciale globale si ces paiements insuffisants se poursuivent. En cas de divergences sur une facture, il incombe au Client de contacter son représentant du service après-vente pour l'informer de ce problème immédiatement après réception de la facture. Une fois le représentant notifié, une réclamation sera enregistrée sur la facture et une enquête sera lancée. Si la réclamation est justifiée, une note de crédit sera émise pour le Client. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'une déduction peut être effectuée, en se référant à notre numéro de note de crédit.

RABAIS : IPG peut offrir un des nombreux programmes de rabais à ses Clients en fonction des exigences d'achat minimum. Veuillez vous adresser à votre représentant IPG pour obtenir de plus amples informations. Les parties doivent conclure un Accord d'incitation pour que le Client puisse participer à un programme de rabais. Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les programmes de rabais :

- Les rabais s'appliquent exclusivement aux produits finis.
- Les Achats nets correspondent au montant brut des achats en dollars, déduction faite des demandes de rabais, des crédits pour marchandises retournées, perdues ou endommagées, et des remises hors facture ou autres rabais liés à des promotions spéciales.
- Les rabais non approuvés seront déduits ou compensés avec les remises dues.
- Les frais de retard de paiement applicables seront déduits de tous les versements de remise. Les frais de retard de paiement sont calculés au taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois.
- Toutes les demandes de remboursement contractuelles doivent être à jour. Toute réclamation soumise plus de 90 jours après l'application de notre politique de remboursement ne sera pas prise en compte dans le calcul de la prime.
- Le Client ne peut pas céder l'Accord d'incitation et ne peut le transférer qu'avec l'autorisation écrite et signée d'IPG.

LIVRAISONS DIRECTES : La décision d'autoriser des livraisons directes dans le pays d'achat (par exemple, les 48 États contigus des États-Unis) sera prise à la discrétion d'IPG. Les livraisons directes ne sont autorisées que dans le pays d'achat. Toute livraison directe en dehors du pays d'achat annulera la garantie du produit. Une demande de livraison directe en dehors de la zone commerciale d'un distributeur nécessite l'approbation d'IPG. IPG se réserve le droit de refuser une demande de livraison directe à un Client d'IPG existant ou à une zone commerciale d'un Client IPG existant. Pour connaître les quantités minimales et les frais de livraison directe applicables, veuillez vous référer aux règles commerciales spécifiques à chaque canal.

EXPÉDITIONS DE PRODUITS DE PROTECTION ISSUS DE L'INGÉNIERIE : Si le Client demande à IPG de retenir des produits et de retarder l'expédition après la date de livraison confirmée, IPG se réserve le droit de facturer des frais de stockage pour chaque mois ou fraction de mois de retard de l'expédition (« Frais de stockage »). Les Frais de stockage seront calculés à hauteur de 1 % du prix d'achat total par mois ou toute fraction de celui-ci. IPG se réserve le droit de compenser ces Frais de stockage avec tout rabais ou remboursement dû au Client.

TITRE DE PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES ET PÉNURIE OU DOMMAGES : Une fois les marchandises ou le matériel remis à un transporteur public ou un camionneur agréé, la livraison est considérée comme effectuée pour le Client. Ce dernier est alors responsable de tous les risques de perte ou de dommage encourus pendant le transport. Si le Client constate une pénurie ou un dommage de matériel, il est tenu d'en informer IPG dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du produit. Si IPG a choisi le transporteur public ou le camionneur agréé, IPG aidera de bonne foi le Client à mener toute enquête sur les réclamations pour dommages ou pertes auprès du transporteur, à condition que le Client en fasse expressément la demande. Toutefois, il est entendu que tous les risques et pertes encourus pendant le transport sont à la charge exclusive du Client.

EXÉCUTION DES COMMANDES ET POLITIQUE RELATIVE AUX COMMANDES EN SOUFFRANCE : IPG se réserve le droit de procéder à l'exécution d'une commande en expédiant les produits depuis plusieurs emplacements le même jour et de regrouper la facturation en une seule facture. IPG se réserve le droit d'effectuer la livraison en plusieurs fois, sauf stipulation expresse contraire. Tous ces versements feront l'objet d'une facturation distincte et devront être payés à l'échéance conformément aux conditions de paiement convenues, sans considération pour les livraisons ultérieures.

Le retard dans la livraison d'une tranche ne libère pas le Client de son obligation d'accepter les autres livraisons. Si une grosse commande épuise les matériaux nécessaires, IPG peut expédier partiellement la quantité demandée et mettre le reste en attente pour une expédition ultérieure. Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation d'IPG. IPG se réserve le droit de livrer une quantité supérieure ou inférieure



de 10 % de la quantité commandée pour les produits « fabriqués sur commande » et de 15 % pour les commandes d'impression personnalisées. Tous les articles sont soumis à des exigences de commande minimale, ainsi qu'aux délais d'exécution en vigueur.

AJOUTS ET MODIFICATIONS DANS LES COMMANDES : Veuillez contacter le Service client d'IPG avant de demander la modification d'une commande. L'approbation écrite préalable d'IPG est requise pour toute modification ou annulation de commande. IPG se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande à sa seule discrétion. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Les modifications de commande peuvent affecter les dates de livraison et IPG ne sera pas responsable des retards dus à ces changements. IPG se réserve le droit d'expédier toute commande reçue et se réserve le droit de facturer au Client les frais encourus suite à des modifications ou annulations demandées par le Client.

TAXE SUR LES VENTES : Tous les prix s'entendent hors taxes de vente, d'utilisation et autres taxes d'accise. Le Client est responsable de toutes les taxes, y compris celles qui sont mesurées en tout ou en partie sur le chiffre d'affaires de la transaction. Tous les droits d'exportation, d'importation et autres droits, tarifs et frais douaniers sont à la charge du Client. Si une exonération est réclamée par le Client, celui-ci doit fournir à IPG une preuve satisfaisante de cette exemption. Le Client est responsable du paiement de toutes les taxes qu'IPG peut être tenu de payer ou de collecter en vertu de toute loi existante ou future, sur ou en ce qui concerne la vente, l'achat, la livraison, le stockage, le traitement, l'utilisation ou la consommation de tout matériel acheté. Ces taxes incluent notamment les taxes sur les ventes et les taxes sur les recettes de la vente dudit matériel. Le Client doit payer rapidement le montant de ces taxes sur demande d'IPG.

UTILISATION DU PRODUIT : Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact sur l'utilisation et/ou la performance d'un produit IPG, notamment les conditions d'application et d'utilisation du produit, ainsi que la durée d'utilisation et les conditions environnementales dans lesquels le produit est censé fonctionner. Puisque les différents facteurs qui peuvent affecter la performance d'un produit IPG sont uniquement connus et contrôlés par le Client, il est de la responsabilité du Client d'évaluer et d'apprécier tout produit IPG afin de déterminer s'il convient à un usage particulier, ainsi qu'à la méthode d'utilisation ou d'application qui sera employée par le Client.

OBLIGATION DE PROTECTION : Le Client accepte de couvrir IPG, ses sociétés affiliées, agents, distributeurs, successeurs et ayants droit et de les dégager de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, actions, poursuites, blessures, procédures, coûts, dépenses, dommages et passifs, y compris les honoraires d'avocat, découlant de l'utilisation, de l'état (y compris, sans limitation les défauts latents et autres, qu'ils puissent être découverts ou non par le Client) ou du fonctionnement du Produit, par toute personne.

CONFIDENTIALITÉ : Toutes les informations non publiques, confidentielles ou exclusives d'IPG et de ses sociétés affiliées, y compris, sans limitation les spécifications, échantillons, modèles, conceptions, plans, dessins, documents, données, opérations commerciales, listes de clients, prix, remises ou rabais, divulgués par IPG au Client, qu'elles soient divulguées oralement ou par écrit, par voie électronique ou sous une autre forme ou sur un autre support, et qu'elles soient marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » dans le cadre du présent Accord sont considérées comme confidentielles. Elles peuvent uniquement être utilisées pour l'exécution du présent Accord et ne peuvent être divulguées sauf autorisation écrite préalable d'IPG. À la demande d'IPG, le Client retournera sans délai tous les documents et autres éléments envoyés par IPG. En cas de violation de cette section, IPG sera en droit d'obtenir une injonction. Cette section ne s'applique pas aux informations : (a) tombées dans le domaine public sans violation du présent Accord ; (b) connues du Client au moment de la divulgation ; ou (c) obtenues légitimement par le Client de façon non confidentielle auprès d'un tiers.

GARANTIE : Les produits IPG sont garantis conformes aux spécifications des produits au moment de l'expédition. Certains produits peuvent faire l'objet de garanties écrites spécifiques, dont les conditions sont incorporées dans le présent document. IPG ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE OU NE FONT AUCUNE DÉCLARATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'APTITUDE, LA QUALITÉ, LA CONCEPTION, L'ÉTAT, LA CAPACITÉ, L'ADÉQUATION, LA QUALITÉ MARCHANDE OU LES PERFORMANCES DE L'ÉQUIPEMENT OU DE SES MATÉRIAUX OU DE SA FABRICATION, OU QUANT À SON ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : IPG ne sera pas responsable des pertes ou dommages résultant des produits, qu'ils soient directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, y compris une réclamation au titre de la garantie, ou des réclamations faites en vertu d'un contrat, de la négligence ou de la responsabilité stricte pour lesquelles des dommages sont réclamés.

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE : Le Client doit se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables. Le Client doit maintenir en vigueur l'ensemble des licences, approbations, autorisations, consentements et permis dont il a besoin pour remplir ses obligations en vertu du présent Accord.



CODE DE CONDUITE : Le Client déclare et garantit qu'il a pris connaissance du Code de déontologie d'IPG disponible à l'adresse <https://www.itape.com/-/media/files/1/code%20of%20business%20conduct%20and%20ethics.pdf> et, dans la mesure où le Client agit au nom d'IPG ou se présente comme un agent ou un représentant d'IPG, celui-ci accepte de se conformer à ce Code de déontologie.

LOI APPLICABLE : Le présent Accord sera régi, interprété, appliqué et réglementé conformément aux lois internes de l'État de Floride, sans donner effet à aucune disposition ou règle de choix ou de conflit de lois (que ce soit de l'État de Floride ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que celles de l'État de Floride. La partie qui obtient gain de cause dans une telle action en justice aura droit au remboursement de ses honoraires d'avocat.

DROIT DE COMPENSATION : Tous les montants dus par IPG au Client sont soumis à un droit de compensation d'IPG.

RETOUR DE LA MARCHANDISE : Afin de déterminer l'admissibilité de la marchandise retournée, la durée est calculée entre la date de facturation initiale et la date à laquelle IPG reçoit les produits retournés (« Date de retour »)

Les retours de marchandise seront examinés en fonction du motif du retour et des conditions ci-dessous :

- Tous les retours de marchandises doivent être autorisés au préalable par IPG.
- L'autorisation de retour sera délivrée par le Représentant du service client d'IPG (« RSC »).
- Le numéro d'autorisation de retour est valable pendant trente (30) jours à compter de la date de délivrance au client. Si le matériel n'est pas retourné dans le délai imparti, il est nécessaire de contacter le RSC pour soumettre une demande de prolongation et obtenir l'approbation avant de procéder au retour.
- Les envois de retour autorisés doivent être accompagnés d'un « Formulaire d'approbation de retour autorisé » IPG dûment rempli. Ce formulaire doit être obtenu auprès de votre RSC IPG.
- Pour être éligibles au retour, seuls les produits complets, dans leur emballage d'origine et en état de vente seront acceptés. La durée de conservation déterminera si le produit peut être vendu ou non. Un produit reçu dans un état jugé invendable par IPG sera détruit et aucun crédit ne sera appliqué.
- Sauf erreur de la part d'IPG, les cartons partiels, y compris les matériaux achetés dans des cartons partiels, seront considérés comme non retournables.
- IPG se réserve le droit de déterminer si la marchandise retournée peut être vendue.
- Le crédit sera émis à la réception par IPG des marchandises autorisées retournées dans un état vendable.
- Une note de crédit sera émise sur la base de la valeur de la facture au moment de l'achat, déduction faite des conditions éventuelles. Tout crédit non utilisé expire cent quatre-vingts (180) jours après la date de la note de crédit.
- Aucun retour ne sera accepté sans une autorisation de retour.
- IPG désignera le transporteur pour tous les retours pour lesquels IPG est responsable des frais de transport.
- Le Client doit utiliser le transporteur indiqué sur le formulaire d'autorisation de retour désigné par IPG pour tous les retours approuvés. Si le Client n'utilise pas le transporteur désigné, il sera responsable de tous les frais de transport encourus et des dommages potentiels, ce qui peut entraîner des retards supplémentaires dans le processus de retour.
- Une POD signée par le transporteur est une preuve de livraison de certains biens à IPG, mais pas une preuve de la réception des biens dans les SKU et quantités indiquées sur l'autorisation de retour. En raison du processus détaillé impliqué dans l'inspection finale des produits retournés, IPG libère le transporteur avant le comptage final détaillé et l'inspection finale des produits reçus. IPG se réserve le droit de procéder à l'inspection, au comptage final et/ou de décider si les marchandises peuvent être vendues ou non. Tout changement sera communiqué via le processus du Système de réclamations d'IPG.

ERREURS D'IPG / PROBLÈMES DE QUALITÉ / PROBLÈMES D'EXPÉDITION		
Motif du retour	Délai de soumission d'une demande de réclamation	Crédit émis et frais
Expédition incorrecte du produit	Demande dans les 30 jours suivant la date de la facture initiale	100 % de crédit du produit retourné. Le fret est payé par IPG.
Défaut de qualité du produit	Demande jusqu'à 180 jours à compter de la date de la facture initiale (le délai peut varier selon la gamme de produits)	Les échantillons de rouleaux doivent être reçus et analysés pour détecter tout défaut de qualité. Si la défaillance du produit est déterminée : un crédit de 100 %, avec une autorisation de retour approuvée, sera émis à la réception du produit. Les frais de transport seront payés par IPG.
Matériel endommagé par le fret	Demande dans les 5 jours ouvrables suivant la date de réception	Crédit de 100 % ou remplacement du produit endommagé si la demande est envoyée au Représentant du service client ou au coordinateur de la réclamation de fret par e-mail, fax ou par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du produit.
Pénuries d'expédition	Preuve de livraison au RSC requise dans les 5 jours ouvrables suivant la date de réception	Crédit de 100 % ou remplacement du produit manquant, avec une preuve de livraison au RSC dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du produit. Reportez-vous à la Politique relative à l'exécution des commandes et aux commandes en souffrance.
Dépassements d'expédition		Un crédit de 100 % du produit retourné sera émis. Les frais de transport seront payés par IPG. Reportez-vous à la Politique de traitement des commandes et des commandes en souffrance.

Retour de produits en surstock / Erreurs du client		
Motif du retour	Délai de soumission d'une demande de réclamation	Crédit émis et frais
Retours de stock standard d'IPG - Approbation d'IPG requise à sa seule discrétion.	Demandes reçues dans les 120 jours suivant la date de la facture initiale	100 % de crédit. Les frais de transport sont à la charge du client.
	Exception : Aucun retour ne sera autorisé pour les produits suivants : 151, 161, 191, 321, 500, 570, 5135, 6100, 6100 LPT, 6100 XTRA, 6151QT, 7100, 7100 XTRA, 7150, 7151QT, 300, 400, 6122, 170, PG500, PP16H, PP18H, RG-300, 788, 197, 140, 160, 190, rubans adhésifs Convoy faibles sollicitations, Convoy sollicitations moyennes et Convoy fortes sollicitations, film étirable, machines, têtes de pose de ruban et tous les produits non stockés.	
Retours de stock standard d'IPG - Approbation d'IPG requise à sa seule discrétion.	Demandes reçues après 120 jours et jusqu'à 180 jours après la date de la facture initiale	En cas d'autorisation, crédit de 100 % moins 15 % de frais de réapprovisionnement. Frais de réapprovisionnement de 75 dollars minimum par retour. Les frais de transport seront payés par le distributeur.
	Exception : Aucun retour ne sera autorisé pour les produits suivants : 151, 161, 191, 321, 500, 570, 5135, 6100, 6100 LPT, 6100 XTRA, 6151QT, 7100, 7100 XTRA, 7150, 7151QT, 300, 400, 6122, 170, PG500, PP16H, PP18H, RG-300, 788, 197, 140, 160, 190, rubans adhésifs Convoy faibles sollicitations, Convoy sollicitations moyennes et Convoy fortes sollicitations, film étirable, machines, têtes de pose de ruban et tous les produits non stockés.	
Retours de stock standard d'IPG – Approbation d'IPG requise à sa seule discrétion.	Demandes reçues plus de 180 jours après la date de la facture initiale	Aucun crédit ne sera accordé, sauf en cas de défaut de qualité du produit pendant sa durée de vie.



CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX VENTES PAR INTERNET : Nonobstant toute disposition contraire énoncée ci-dessus, les conditions spéciales suivantes s'appliquent à tout achat effectué sur le site Web d'IPG :

- Prix : les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis avant le moment de l'achat et le prix réel sera fixé à la date de l'achat. Les prix sont soumis à toutes les taxes fédérales, étatiques, locales ou provinciales, qui sont à la charge du Client.
- Modalité de paiement : Le paiement est dû au moment de l'achat. IPG accepte actuellement les cartes bancaires suivantes (susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis) : MasterCard, Visa, et Discover.
- Livraisons directes : IPG expédie les articles uniquement dans les 50 États des États-Unis.
- Ajouts et modifications de la commande : veuillez contacter le Service client avant de demander la modification d'une commande. L'approbation écrite préalable d'IPG est requise pour toute modification ou annulation de commande. IPG se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande à sa seule discrétion. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Les modifications de commande peuvent affecter les dates de livraison et IPG ne sera pas responsable des retards dus à ces changements.
- Retour de la marchandise : Les retours de marchandise seront examinés en fonction du motif du retour et des conditions ci-dessous :
 - Tous les retours de marchandises doivent être autorisés au préalable par IPG.
 - Une autorisation de retour de matériel (« ARM ») sera délivrée par le Représentant du service client d'IPG (« RSC »).
 - Le numéro ARM est valable pendant trente (30) jours à compter de la date de délivrance au client. Si le matériel n'est pas retourné dans le délai imparti, il est nécessaire de contacter le RSC pour soumettre une demande de prolongation et obtenir l'approbation avant de procéder au retour.
 - Les envois de retour autorisés doivent être accompagnés du numéro d'autorisation de retour de matériel (ARM) figurant en évidence sur le colis de retour.
 - Seuls les produits dans leur emballage d'origine et dans un état vendable seront pris en compte pour le retour. Un produit reçu dans un état jugé invendable par IPG sera détruit et aucun crédit ne sera appliqué.
 - Tous les retours qui ne sont pas dus à une erreur d'IPG sont soumis à des frais de réapprovisionnement de 15 %.
 - IPG se réserve le droit de déterminer si la marchandise retournée peut être vendue.
 - Le crédit sera émis à la réception par IPG des marchandises autorisées retournées dans un état vendable.
 - Aucun retour ne sera accepté sans une ARM.
 - IPG désignera le transporteur pour tous les retours pour lesquels IPG est responsable des frais de transport.
 - Une POD signée par le transporteur est une preuve de la livraison d'une certaine forme de marchandises à IPG, et non une preuve de la réception des marchandises dans les SKU et quantités indiquées sur l'ARM. En raison du processus détaillé impliqué dans l'inspection finale des produits retournés, IPG libère le transporteur avant le comptage final détaillé et l'inspection finale des produits reçus. IPG se réserve le droit de procéder à l'inspection, au comptage final et/ou de décider si les marchandises peuvent être vendues ou non. Tout changement sera communiqué via le processus du Système de réclamations d'IPG.

INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD : Les présentes Conditions générales sont considérées comme faisant partie intégrante de tous les contrats de vente conclus entre IPG et le Client ; et le Client accepte d'être lié par celles-ci. Les présentes Conditions générales remplacent toutes les conditions différentes ou contradictoires incluses dans tout bon de commande futur ou actuel du Client. Les présentes Conditions générales peuvent être modifiées moyennant une notification écrite au Client. IPG est exonéré de tout retard d'exécution dû à un cas de force majeure, une guerre, une émeute, un embargo, un acte des autorités civiles ou militaires, un incendie, une inondation, un accident, une mise en quarantaine, des conditions d'usine, une grève, un lock-out, des différends avec le personnel, des retards de transport, une pénurie de voitures, de carburant, de main-d'œuvre ou de matériaux, l'impossibilité d'obtenir des matériaux ou un espace d'expédition, des pannes, des actes et règlements gouvernementaux ou toute circonstance ou cause indépendante de la volonté d'IPG dans la conduite raisonnable de ses affaires. La renonciation d'IPG à une violation de l'une de ces Conditions générales ne sera pas interprétée comme une renonciation à toute autre violation. Ni l'une ou l'autre des parties ne peut céder ses droits ou déléguer ses devoirs et obligations au titre du présent Accord à une autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel ne peut être refusé sans motif valable. Nonobstant ce qui précède, IPG peut céder le présent Accord à une filiale ou à un successeur d'intérêt par le biais d'une fusion ou d'une vente de la quasi-totalité des actifs ou des actions moyennant préavis à l'autre partie.



Signé et conclu au nom du Client :

SIGNATURE DU DÉLÉGUÉ DU CLIENT AUTORISÉ DATE :

X

NOM, TITRE :

NOM DU CLIENT/DE L'ENTREPRISE :